

Information relative à l'acompte sur dividende ordinaire au titre de l'exercice 2020

Le Conseil d'Administration de Mercialys, réuni mercredi 21 octobre 2020, a décidé à l'unanimité de ne pas distribuer d'acompte sur dividende ordinaire au titre de l'exercice 2020.

Le Conseil d'Administration a en effet estimé qu'en dépit des éléments opérationnels à fin septembre 2020 encourageants qui lui ont été présentés, le contexte sanitaire, marqué par une recrudescence de la circulation de la covid-19 entraînant de nouvelles mesures restrictives dans plusieurs villes et régions françaises, appelle à la prudence. Dès lors, la distribution d'un acompte sur dividende, qui viendrait peser sur la trésorerie de la Société, n'apparaît pas pertinent.

Conformément aux priorités rappelées le 19 octobre 2020, Mercialys poursuivra sur les prochains mois ses efforts de maintien de ses équilibres bilanciaux, en se concentrant sur le recouvrement des loyers dus, le contrôle des coûts et les arbitrages de portefeuille.

La Société a par ailleurs réitéré lors de la publication de son activité à fin septembre ses objectifs annuels révisés pour 2020, avec les mêmes réserves entourant les impacts éventuels d'une reprise d'épisodes de crise sanitaire, à savoir :

- un résultat des opérations (FFO) par action en baisse entre 10% et 15% par rapport à 2019 ;
- un dividende qui s'établira dans une fourchette de 70% à 95% du FFO 2020 ;

Pour rappel, la croissance organique n'apparaissant plus comme un indicateur pertinent pour l'exercice 2020, aucun nouvel objectif n'a été fixé.

* * *

Ce communiqué de presse est disponible sur le site www.mercialys.fr

Contact analystes / investisseurs / presse :

Alexandre Leroy

Tél : +33 (0)1 82 82 75 63

Email : aleroy@mercialys.com

À propos de Mercialys

Mercialys est l'une des principales sociétés foncières françaises exclusivement présentes dans les centres commerciaux et les commerces de centre-ville. Au 30 juin 2020, Mercialys disposait d'un portefeuille de 2 111 baux représentant une valeur locative de 182,3 millions d'euros en base annualisée. Elle détient des actifs pour une valeur estimée au 30 juin 2020 à 3,5 milliards d'euros droits inclus. Mercialys bénéficie du régime des sociétés d'investissements immobiliers cotées (« SIIC ») depuis le 1^{er} novembre 2005 et est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le symbole MERY, depuis son introduction en bourse le 12 octobre 2005. Le nombre d'actions en circulation au 30 juin 2020 est de 92 049 169 actions.

AVERTISSEMENT

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, projets ou objectifs. Ces prévisions comportent par nature des risques, identifiés ou non, et des incertitudes pouvant donner lieu à des écarts significatifs entre les résultats réels de Mercialys et ceux indiqués ou induits dans ces déclarations. Prière de se référer au Document d'enregistrement universel de Mercialys disponible sur www.mercialys.fr pour l'exercice clos au 31 décembre 2019 afin d'obtenir une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités de Mercialys. Mercialys ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces prévisions, ni à communiquer de nouvelles informations, de nouveaux événements futurs ou tout autre circonstance qui pourraient remettre en question ces prévisions.